DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
17 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) – Année 2023

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Amaury VEILLE, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Laurent HARMEL), Antoine LUCAS (pouvoir à Jacques VAREYON), Sonia CHEVAUCHET (pouvoir à Marine PARROT)

ABSENTS : Assad AKHLAFA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Françoise COLLET est nommée secrétaire de séance.

Mme Anne-Marie GUIGNOT, rapporteur, informe le Conseil municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) a permis l'amélioration de la vie de quartier et la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur les demandes 2023 de subvention suivantes :

Objet :
17 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) – Année 2023

Jury FIL du 07 juin 2023

Porteur du projet	Titre du projet	Objet du projet	Lieu de l'action	Nbr de participants	Coût total du projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
AGLCR	***Illettrisme "en parler pour avancer"***	Séance de cinéma au Centre Culturel Aragon ouverte à tous. Organisation d'un atelier d'écriture pour un groupe de personnes repérées par les partenaires du territoire	Centre culturel et chez les partenaires	50	550,00 €	500,00 €	**500,00 €**
Sauvegarde de l'enfance 01	***Projet SUD jeunes filles de la Forge***	Camp d'une semaine pour les jeunes filles de la Forge 14/16 ans qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances	Marseille	7	3 493,00 €	1 800,00 €	**500,00 €**

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du Jury FIL du 7 juin 2023,

Vu l'avis de la Commission de la Politique de la Ville,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus,

- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention,

- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Fait à Oyonnax, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 27 SEP. 2023
- par sa publication le 27 SEP. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)